

Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

XX/XX/XX/XX/

Convention XX XX XX XX

Exercice d'origine : **BP 2018**
Chapitre : **932**
Fonction : **23**
Article : **65 748**
Programme : **N 4119C AED**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE
« **COORDINATION DE LA MISSION DE DIFFUSION DE LA CULTURE
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET DE L'INNOVATION EN CORSE
POUR L'ANNEE 2018** »

ENTRE

La COLLECTIVITÉ de CORSE, Hôtel de la Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval -
BP 215 - Ajacciu cedex 1, représentée par
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

D'une part,

ET

L'Association CPIE Corte Centre Corse « A RINASCITA » - 7, rue du Colonel
Feracci - 20250 CORTI (N° SIRET : 443 647 862 000 20) représentée par
M. Antoine FERACCI, son Président,

D'autre part,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et
son article L. 4424-3,

VU le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
« SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333
AC du 26 octobre 2017,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant
le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire, l'association « CPIE A RINASCITA », du 7 septembre 2018 relative à la coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse,
- VU** la délibération n° XX/XX AC de l'Assemblée de Corse du XX 2018 approuvant l'affectation de crédits relatifs au projet de coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation en Corse.
- VU** les pièces constitutives du dossier,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

La Collectivité de Corse souhaite poursuivre son engagement dans une démarche en faveur du développement de la diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation en Corse afin de la rendre accessible au grand public et de faire de la culture scientifique un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

L'objectif est ainsi de permettre à l'association CPIE A Rinascita de continuer le développement de sa mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'innovation en Corse afin de pouvoir élargir le réseau d'acteurs locaux et méditerranéens de la CST2I et renforcer la visibilité de ce domaine culturel et scientifique à un niveau euro-méditerranéen.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association CPIE A RINASCITA s'engage, pour l'année 2018, à poursuivre et développer sa mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation à travers l'élargissement de partenariats stratégiques et la mise en place de nouveaux projets tels que :

- création de passerelles euro-méditerranéennes avec des acteurs de pays étrangers ;
- développement d'un outil numérique commun tel qu'Échoscience ;
- développement et participation à la création d'un Système d'échange local ;
- accompagnement et déploiement du nouveau Projet Académique concernant l'E3D,
- cycle de conférence scientifique ;
- accompagnement du FABLAB de Corti ;
- développement d'œuvres artistiques support d'actualités scientifiques.

Article 2 : Durée de la convention

Le projet concerne l'année 2018. La date limite de validité de la présente convention est arrêtée au 30 juin 2020.

Article 3 : Condition de détermination du coût du dispositif

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « **COORDINATION DE LA MISSION DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET DE L'INNOVATION EN CORSE** », est de **231 477,00 €** (deux cent trente et un mille quatre cent soixante-dix-sept euros), conformément au budget prévisionnel détaillé dans l'annexe jointe à la présente convention.

Article 4 : Condition de détermination de la contribution financière

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant total de **208 329,00 €** (deux cent huit mille trois cent vingt-neuf euros).

La subvention est imputée sur les crédits programmes suivants :

Exercice d'origine : **BP 2018**
Chapitre : **932**
Fonction : **23**
Article : **65 748**
Programme : **N 4119C AED**

Article 5 : Modalité de versement de la contribution financière

La Collectivité de Corse verse 104 165,00 € (cent quatre mille cent soixante-cinq euros), soit 50 %, sur appel de fonds et attestation de début d'exécution (cf. modèle annexé à la présente convention).

Les acomptes suivants seront versés :

- au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport intermédiaire d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement (cf. modèle annexé à la présente convention),
- après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse conformément à l'article 6, et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 12.

Le solde sera versé :

- au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport final d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement (cf. modèle annexé à la présente convention),
- après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse conformément à l'article 6, et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 12.

La contribution financière sera créditée au compte de l'**Association Rinascita di u Vecchiu Corti** selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués :

à l'ordre de : **ASS RINASCITA DI U VECCHIU CORTI**

Banque : **CRÉDIT AGRICOLE DE LA CORSE**
R.I.B. : **12 006 00040 40 011 348 010 54**
N° SIRET : **443 647 862 000 20**

Article 6 : Les justificatifs

L'association CPIE A Rinascita sera tenue de rappeler dans chaque rapport intermédiaire et dans son rapport final d'exécution (annexes 2 et 3).

- Des éléments de contexte :

- descriptif du projet ;
- objectif(s) poursuivi(s) ;
- coût total ;
- plan de financement ;
- dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution.

- Des éléments de justification « physique » et financière » :

- descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant ;
- dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée ;
- état récapitulatif intermédiaire ou final des dépenses acquittées, certifié par le comptable public ;
- contrats de travail, factures et autres justificatifs de paiement portés sur l'état récapitulatif des dépenses.

Le bénéficiaire devra présenter également un bilan argumenté.

Les justificatifs pourront être transmis jusqu'au 30 juin 2020 dernier délai.

Article 7 : Les autres engagements

L'association A Rinascita s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice le compte financier agrégé ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

En cas de réalisation incomplète ou non conforme dans les délais impartis, le bénéficiaire doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé réception.

La Collectivité de Corse peut émettre à l'encontre de l'association CPIE A Rinascita un titre de recette d'un montant égal à celui de la subvention demandée, ou à celui du trop-perçu, après examen des justificatifs présentés et après avoir entendu préalablement ses représentants.

La Collectivité de Corse en informera l'association CPIE A Rinascita par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 8 : L'évaluation à mi-parcours

L'association CPIE A Rinascita s'engage à fournir durant la période considérée un bilan d'ensemble intermédiaire, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du projet objet de la présente convention.

Ainsi la Collectivité de Corse et l'association CPIE A Rinascita procéderont conjointement à l'évaluation à mi-parcours des conditions de réalisation du dispositif.

Cette évaluation à mi-parcours sera un élément indispensable à toute amélioration et définition du dispositif de soutien ultérieur.

Article 9 : L'évaluation en fin de dispositif

Le bénéficiaire s'engage également à fournir au moins trois mois avant le terme de la présente convention, c'est-à-dire au 30 mars 2020, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du présent dispositif.

Ainsi l'administration procèdera conjointement avec l'association CPIE A Rinascita à l'évaluation des conditions de réalisation du présent dispositif.

Article 10 : Le contrôle

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration.

L'association CPIE A Rinascita s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre du contrôle.

Article 11 : Le renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation et le cas échéant, à la réalisation du contrôle.

Article 12 : L'avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Collectivité de Corse et l'Association CPIE A Rinascita.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle importe.

Dans un délai de deux mois suivants, l'envoi de cette demande, la Collectivité de Corse peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'absence de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

Article 13 : La communication

L'association CPIE A Rinascita s'engage à faire systématiquement mention de la participation financière de la Collectivité de Corse auprès du public concerné, dans toute communication qu'il serait amené à réaliser (y compris par voie de presse et des médias), ainsi que dans toute interview ou reportage qu'il serait conduit à accorder.

Article 14 : La résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 15 : Le recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bastia.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux,

CORTI, le

AIACCIU, le

Le Président de l'Association
A RINASCITA
U Presidente

Le Président du Conseil Exécutif
de Corse
U Presidente

Antoine FERACCI

Gilles SIMEONI

ANNEXE 1 « Budget prévisionnel de l'action »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges directes affectées à l'action			
60 - Achats		70 - vente de marchandises, produits finis, prestations de service	
Prestations de services :	17 000€		
Achats Matières et fournitures :	7000 €		
Autres fournitures :	16 500€	74 - Subventions	
61 - Services extérieurs		Etat	
Entretien et réparation	9 500€	Collectivité de Corse (Services, Agences et Offices)	208 329€
Location mobilières et immobilières :	16500€	Conseil Général :	
Assurances	2900€	2A :	
Documentation :	200€	2B :	
Divers :		Communes ou Intercommunalité	
62 - Autres services extérieurs		Autres établissements publics	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8500€	Aides privées	
Publicité, publication	5000€	L'Agence de Service et de paiement (ex CNASEA- Emplois aidés)	
Déplacements, missions	13500€	Dont cotisations, dons manuels, ou legs	
Services, bancaires, autres	5400€		
63- Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Autofinancement	23 148€
64 - charges de personnel			
Rémunération des personnels	129 477€		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- autres charges de gestion courante			
66 - charges financières			
67 - charges exceptionnelles			
68 - dotation aux amortissements		78 - reports (ressources non utilisées d'opérations antérieurs	
Charges indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
Total des charges		Total des produits	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Produits indirects	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat prestations en nature, dons en nature, etc...	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL DES CHARGES	231 477€	TOTAL DES PRODUITS	231 477€

ANNEXE 2 « Rapport intermédiaire »



DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE D'EXÉCUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULÉ DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DÉLIBÉRATION :

N° ARRÊTÉ/CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à..... le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CdC - Autofinancement - Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates ;
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) État récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ÉTAT RÉCAPITULATIF INTERMÉDIAIRE DES DÉPENSES RÉALISÉES ET PAYÉES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures			Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture	Date de facture				
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquiescement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à..... le.....
Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privées (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

ANNEXE 3 « Rapport final »



DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

RAPPORT FINAL D'EXÉCUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULÉ DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DÉLIBÉRATION :

N° ARRÊTÉ/CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à..... le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CdC - Autofinancement - Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) État récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ÉTAT RÉCAPITULATIF INTERMÉDIAIRE DES DÉPENSES RÉALISÉES ET PAYÉES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures			Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture	Date de facture				
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquiescement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à..... le.....
Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privées (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.